

Résumé non technique

Ce dossier a été établi pour la CAPSO dans le cadre du projet de Parc d'Activités du Fond Squin sur la commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem dans le Pas-de-Calais.

Nomenclature	Rubrique 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure ou égale à 20 ha (A). La superficie totale du projet est de 20 ha (la surface aménagée est de 17 ha) → reprise des eaux pluviales de la parcelle ZB 149 (projet d'acquisition) → Autorisation
Localisation du projet	Le projet objet du dossier est localisé en entrée nord du pôle urbain, délimité à l'Ouest par la RD943, à l'Est par la rue de Calais, le bowling et le karting, et au Sud par la rue de la Rocade desservant les zones d'activités du Fond Squin A et B. Ce projet de parc d'activités vient en extension de la zone d'activité du Fond Squin existante, pour une surface supplémentaire de 20 hectares. L'emprise parcellaire du projet est la suivante : ▪ Section ZB pour les parcelles : 21, 54, 154, 186, 202 ▪ Section ZE pour les parcelles : 21, 22, 23, 42, 44, 46, 48
Nature et consistance du projet	Le projet consiste en l'aménagement d'un Parc d'Activités sur la commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem, en extension des zones d'activités de Fond Squin A et Fond Squin B. La surface aménagée sera de 17 ha avec l'aménagement de 8 îlots constructibles : lot 1a (16 407 m²), lot 1b (14 254 m²), lot 2a (30 204 m²), lot 2b (39 817 m²), lot 3 (10 531 m²), lot 4 (10 226 m²), lot 5A (6 489 m²), lot 5B-C (17 159 m²). La CAPSO souhaite acquérir la parcelle ZB 149. La superficie de cette parcelle est reprise dans la présente autorisation car les eaux de cette dernière sont interceptées par le projet. C'est pourquoi la surface totale prise en compte dans le cadre du présent projet s'élève à 20 ha. Le projet sera connecté à l'urbanisation existante par de multiples liaisons douces, dont une nouvelle mise en place le long de la RD928 (Rue de la Rocade). Les travaux comprennent : ▪ La création d'espaces verts ; ▪ La création de bâtiments ; ▪ La création de voirie lourde et de liaisons douces ; ▪ La création de 44 places de parking mutualisée pour les petites et moyennes activités. Ce parking pourra également servir d'aire de covoiturage. ▪ La création de réseaux enterrés (électricité, eau potable, télécom, ...) ; ▪ La gestion des eaux pluviales par des techniques alternatives (noues paysagères, infiltration, bassin de rétention...) ; ▪ La réalisation d'un accès sécurisé véhicules et piétons depuis la RD928 par la création d'un giratoire sur la rue de la rocade. Un traitement paysager de qualité sera mis en place : ▪ Création d'une bande paysagère le long de la RD943 ; ▪ Maintien et renforcement de la haie au nord du site par élargissement de celle-ci ; ▪ Création d'une bande paysagère le long et de la RD943E1 et en limite du projet à l'est ; ▪ Traitement paysager des axes de déplacement et des interfaces avec les espaces alentours et les infrastructures voisines.
Justification et choix du projet	La commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem constitue l'entrée nord-ouest de l'agglomération de Saint-Omer. Elle s'est développé le long de la Route de Calais (RD943) et le long de la Route de Boulogne (RD208E2). Ces deux axes de circulation se rejoignent au centre de la commune pour converger vers Saint-Omer. Saint-Martin-Lez-Tatinghem se présente à la fois comme un pôle important de développement commercial avec un hypermarché et plusieurs grandes et moyennes surfaces spécialisées, et un pôle d'activités industrielles, artisanales et logistiques. A l'ouest du territoire communal, des terrains ont été repris en zone d'urbanisation future 1AUe

	au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle territorial de Longuenesse, pour compléter l'offre foncière pour des entreprises déjà implantées sur la commune et soucieuses de s'étendre, ou en accueillir de nouvelles. Ces terrains, d'une superficie d'environ 20 hectares, sont situés au nord-ouest du territoire communal, délimités à l'est par la RD943 (prolongement de la rocade vers Calais, à l'ouest par la rue de Calais, le bowling et le karting, et au sud par la Rue de la Rocade desservant les zones d'activités du Fond Squin A et B. Cette opportunité de création d'une zone d'activités viendrait en extension de celles déjà existantes (zones A et B du Fond Squin notamment). Au regard de sa position stratégique en entrée nord du pôle urbain, ce secteur d'environ 20 ha est voué à l'accueil d'activités économiques et d'entreprises locales soucieuses de s'y implanter ou de s'y développer.
Analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus	Il n'y a pas de projets de ce type concerné à proximité du projet susceptible d'avoir un impact cumulé.
Eviter, réduire, compenser	Eviter : Le site du projet est localisé sur des parcelles agricoles. Le secteur fait l'objet d'une OAP et est compatible avec le PLUi de la CAPSO. La mise en place du projet permet de limiter les impacts environnementaux et humains, ainsi : ▪ Le projet n'est pas localisé sur une zone à dominante humide ▪ Le site n'est pas en zone Natura 2000 ▪ Le projet est établi dans la continuité de l'urbanisation existante Réduire : ▪ Phase chantier Plusieurs mesures seront prises durant la phase chantier comme : ✓ Prendre les précautions nécessaires quant au risque de pollution des sols et sous-sols (ex : stockage des produits polluants dans des fûts ...) ✓ Prendre les précautions nécessaires quant au risque de pollution des eaux de surface et des eaux souterraines (périmètre de chantier strictement délimité, stockage de produits polluants interdits à proximité du chantier .) ✓ Optimiser la gestion des déchets en phase travaux ✓ Limiter les nuisances sonores ... Compenser : L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction prises en phase chantier feront qu'il n'y aura pas de compensation à prévoir. A l'issue du chantier un nettoyage du site sera réalisé.
Topographie	La topographie du site est comprise entre 20 et 30 m IGN69. La majeure partie du périmètre du site est orientée vers le sud-est. Le terrain présente une pente générale de 3,5% à 10%. Une zone de co-visibilité est présente, liée à la rupture de la bande de boisement existante, et qui donne une vision importante sur la zone du projet à partir du chemin du Rat vers le devers de la partie nord du site entre l'altitude 22m50 et l'altitude 27m50 (Coteau sud de la vallée du Burque). La vue sud depuis le rond-point de la RD942 montre que le site est peu visible de ce point de vue, il n'y a pas de covisibilité. Le site s'y inscrit dans une frange urbaine existant.
Géologie	Au regard de la carte géologique de Saint-Omer au 1/50 000ème, éditée par le BRGM, il apparaît que le site du projet repose sur : des limons de lavage (LV), des limons pléistocènes (LP1) et de la craie sénonienne (c4). Dans le cadre du projet, une étude géotechnique a été réalisée par Ginger en octobre 2024.

Hydrogéologie	▪ Le site du projet est concerné par la masse d'eau souterraine FRAG301 : Craie de l'Audomarois ▪ Le site du projet est localisé à l'intérieur du périmètre de protection éloignée (PPE) du champ captant de Tilques et Salperwick et en amont hydraulique des captage d'alimentation en eau potable F4 de la commune de SALPERWICK. A ce titre un hydrogéologue agréé a été sollicité. Ce dernier a délivré un avis favorable pour ce projet ▪ La masse d'eau FRAG301 « Craie de l'Audomarois » présente un état chimique médiocre. Elle a donc pour objectif d'atteindre un bon état chimique en 2039. A contrario, elle présente un bon état quantitatif. ▪ La vulnérabilité des eaux souterraines au droit du projet est qualifiée de très forte
Hydrographie	▪ Le secteur du projet est inclus dans le périmètre du SAGE de l'Audomarois. ▪ Le site du projet ne se trouve pas à proximité immédiate d'un cours d'eau. ▪ La station de mesures la plus proche du secteur d'étude est celle du « Canal de l'Aa à Saint-Momelin » (01102000) avait une qualité moyenne (niveau 3/5) en 2020-2022.
Risques naturels	▪ La commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem est concernée par le PPRN du Marais Audomarois. Le site du projet n'est pas soumis au risque inondation mais, il en est limitrophe. ▪ Le site du projet présente une sensibilité très faible à inexistante au risque de remontée de nappe, excepté sur la partie Sud du projet où la sensibilité est très élevée (nappe affleurante).
Patrimoine naturel	▪ La ZNIEFF la plus proche du secteur d'étude est la ZNIEFF de type 2 « Le complexe écologique du Marais Audomarois et ses versants » (310013353) située à ≈ 450 m. ▪ Le site n'est pas directement concerné par une zone Natura 2000. En effet, la zone Natura 2000 la plus proche se situe à ≈ 1,3 km « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants » (FR3100495).
Zones humides	▪ Le site du projet n'est pas situé sur ou à proximité d'une zone à dominante humide (l'Aa canalisée). ▪ En complément, une étude de caractérisation et de délimitation de zone humide a été réalisée par Alfa en 2024. Les critères pédologiques et botaniques n'ont pas révélé la présence de zone humide. Le site d'étude est donc considéré comme non humide.
Contexte paysager	Le projet consiste en l'extension de la zone d'activités du Fond Squin située à Saint Martin lez Tatinghem. Les terrains pressentis pour cette extension sont situés au Nord-Ouest du territoire communal et sont délimités à l'Est par la RD 943 (prolongement de la rocade vers Calais), à l'Ouest par la rue de Calais, le bowling et le karting, et au Sud par la zone d'activités du Fond Squin et la rue de la rocade. Ces parcelles se placent dans la continuité de la zone d'activités du Fond Squin déjà existante.

Incidences de l'opération	
Incidences sur les zones Natura 2000	Le projet se situe à environ 1,5 km de la zone Natura 2000 la plus proche « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants » (FR3100495). Le site du projet sera mis en œuvre sur des parcelles qui ont actuellement une vocation agricole (cultures de blé tendre, autres céréales et autres cultures industrielles selon le registre parcellaire graphique de 2023) et ce depuis 1969. La pratique des activités agricoles n'est pas favorable au développement de la biodiversité. En raison de la distance entre le projet et le site Natura 2000 le plus proche et des activités réalisées sur les parcelles, le projet n'aura pas d'incidences sur le site « Prairies, marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise et de ses versants » (FR3100495).
Eaux superficielles	La solution technique retenue est basée sur la décantation et la filtration dans les noues ou les zones de tamponnement situés en aval du réseau de collecte, avant rejet au milieu naturel. Ainsi, un abattement global sur les MES de l'ordre de 80% est attendu.
Faune-flore	Le secteur d'étude ne présente pas de faune/flore particulière en raison de la pratique d'activités agricoles intensives sur ces dernières. Le projet n'aura pas d'incidences sur la faune et la flore environnante par rapport à l'état actuel.
Moyens de surveillance et d'entretien	Les contraintes minimales suivantes devront être respectées : ▪ une visite d'inspection des ouvrages sera effectuée après tout évènement pluvieux important et deux fois par an ; ▪ un cahier d'entretien sera tenu à jour par le pétitionnaire. Sur ce cahier figurera la programmation des opérations d'entretien à réaliser ainsi que pour chaque opération réalisée, les observations formulées, les quantités et la destination des produits évacués. Il sera tenu à disposition des services chargés de la Police de l'eau. Les fréquences d'entretien des ouvrages hydrauliques sont les suivantes : nettoyage des bouches d'égout à décantation dès que nécessaire avec une vérification de l'état une fois par an d'autant plus que leur bon entretien est garant de la pérennité de la canalisation (décantation des matières en suspension avant injection dans la canalisation). L'entretien sera réalisé par le maître d'ouvrage ou le prestataire qu'il aura désigné.
Compatibilité avec le SDAGE, le SAGE et le PGRI	Le projet est compatible avec : ▪ Le SDAGE Artois-Picardie (2022-2027) ▪ Le SAGE de l'Audomarois ▪ Le PGRI du bassin Artois-Picardie